

## Pour une politique culturelle écologiste robuste et exigeante

### Résumé

Une politique culturelle robuste est essentielle à l'épanouissement de toutes les citoyennes et tous les citoyens dans une société démocratique, respectueuse du vivant et des écosystèmes. Elle est nécessaire au bon fonctionnement démocratique et de la liberté de pensée et de création, alors que celles-ci sont aujourd'hui menacées de toutes parts. En effet, l'attaque menée contre les financements publics et dans les contenus, contre une culture ouverte et riche, inclusive et renforçant la capacité d'agir, nous impose d'affirmer notre attachement à ses valeurs. Délégitimée par les politiques conservatrices, et menacée de concentration, de privatisation, de censure, la culture ne va plus de soi. Redonnons-lui une place dans notre action politique !

Notre parti doit mettre la culture au cœur de son projet.

### Exposé des motifs

Considérant<sup>[1]</sup>

- **Les missions culturelles de l'Etat, et des collectivités territoriales,**
- **la définition des droits culturels selon la déclaration de Fribourg, l'Agenda 21 de la culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis – CGLU - et le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies,**
- **l'organisation sectorielles et sociétales du modèle culturel français,**

Nous constatons que :

- **la crise écologique est aussi une crise culturelle systémique de la sensibilité au vivant et au non-vivant, aux autres humains, aux écosystèmes et à nous-mêmes.**
- **les arts et les cultures sont un ensemble de représentations et de pratiques.**
- **les arts et les cultures procèdent de la société et irriguent l'ensemble des domaines de la vie;**
- **la reconnaissance de la diversité fondamentale des cultures et des récits ainsi que la liberté de création contre tous les monopoles et les censures sont essentielles autant à l'épanouissement de chacune et chacun qu'à la cohésion sociale et à la démocratie ;**
- **la liberté de création, en ce qu'elle permet le regard critique de l'artiste, le surgissement de l'inattendu, l'entretien du désir et de la curiosité des personnes ;**
- **la reconnaissance de la diversité, qui offre à chacun·e la possibilité d'être reconnu·e et de s'intégrer dans les cultures et les communautés de son choix ;**
- **le secteur culturel a un poids économique considérable et est un gisement d'emplois qualifiés et durables, non délocalisables, directs et indirects ;**
- **l'économie publique de la culture est fondée sur des financements publics croisés qui sont mis à mal dans un contexte de privatisation et de baisse des moyens des collectivités publiques ;**
- **face aux assauts des conservatismes, de l'extrême droite et la renaissance des fascismes et de la censure, il nous faut mener la bataille culturelle ; le soutien aux institutions et aux acteur.ices de la culture en est un outil indispensable ;**

La culture est une dimension essentielle du projet d'écologie politique. Elle s'exerce pour elle-même au regard des droits culturels et aussi de façon transversale dans de nombreuses politiques publiques, notamment celles qui participent aux transition écologiques, sociétales et démocratiques.

### MOTION

**Le parti des Écologistes aspire à mettre en œuvre une politique culturelle publique qui aura pour objectifs de :**

- faire respecter de manière effective les droits culturels de chacun·e par des actions visant à l'accès et à la participation de tous·tes à la vie culturelle, et en particulier des plus fragiles ; prendre en compte la diversité des territoires ;
- favoriser la liberté d'expression, de création et de programmation ; mettre en œuvre les politiques culturelles : - en direction des plus jeunes, via, notamment, des enseignements artistiques ouverts et inclus dans la scolarité; - en direction des publics les plus éloignés, en affirmant la place de l'éducation populaire dans l'ensemble du secteur culturel et dans les structures concernées qui ont une mission de sensibilisation et de médiation
- protéger les acquis des politiques publiques de la culture (prix unique du livre, régime des intermittents, quotas télévisuels...), tout en les faisant évoluer vers plus de solidarité et de justice – sociale, intergénérationnelle et de genre ;
- promouvoir la culture qui permette de développer l'écoute de et la sensibilité à l'autre – humains, animaux et écosystèmes - ici et ailleurs, d'ici et d'ailleurs ;
- promouvoir des actions culturelles favorisant la substitution du consumérisme destructeur de la planète par des imaginaires et des formes plus respectueuses du vivant – humains, animaux et écosystèmes.
- favoriser les transitions démocratiques et écologiques et la justice sociale dans toute la diversité des territoires ;

Cette politique culturelle écologiste devra s'attacher à :

#### 1-

- inciter l'État et les collectivités territoriales à sauvegarder/augmenter les budgets culturels comme condition de l'efficacité des politiques culturelles, à favoriser les politiques publiques transversales (éducation, santé, social, justice, urbanisme et aménagement,...) ; la conditionnalité et le maintien des budgets devront prendre en compte les efforts et la mise en pratique d'une véritable politique RSE dans le projet culturel.
- réaffirmer la gouvernance partagée des politiques culturelles et soutenir la coopération entre l'État, les collectivités territoriales et les établissements culturels, en favorisant les systèmes de partenariats entre grandes et petites structures culturelles ;
- favoriser le rééquilibrage des budgets culturels entre Paris et régions, centres et périphéries, villes et campagnes ;
- soutenir les pratiques amateur, complémentaires des pratiques professionnelles ;
- favoriser les actions préservant et dynamisant les matrimoines et patrimoines matériels et immatériels ;
- et ainsi conforter, raffermir et stimuler les économies locales, régionales, nationales et la vitalité des territoires en respectant leur habitabilité.

## 2-

- protéger et renforcer l'indépendance des industries culturelles, de l'audiovisuel public et des médias ;
- encadrer le mécénat pour éviter la privatisation de la culture ;
- encadrer l'usage de l'IA ; protéger le droit d'auteur, sécuriser le régime de l'intermittence du spectacle, et pour tenir compte de l'irrégularité des revenus des artistes, défendre des mesures visant à garantir les revenus des artistes-auteurs et artistes-autrices.
- favoriser une redistribution des gains plus équitable entre acteur·ices de la culture ;
- encourager à la sobriété numérique ; soutenir la transition écologique des activités culturelles en priorisant les mobilités collectives, les circuits-courts, les mutualisations, l'ESS, la formation des acteur·ices culturelle·s.

## 3-

- instaurer une parité réelle et lutter contre les VSS en veillant à la promotion des femmes et des minorités de genre à des postes de responsabilité, sur les scènes, les écrans et lieux de diffusion... en développant des formations obligatoires pour les équipes subventionnées ;
- développer l'accueil des artistes menacé·e·s dans leur pays et mettre à leur disposition des moyens de travail ;
- conforter une politique de restitution des œuvres spoliées ;
- favoriser l'enseignement et la pratique des langues régionales.

La politique culturelle doit prendre maintenant toute sa part dans les objectifs de développement durable pour 2030 et devenir le 18ème objectif des ODD tel que revendiqué par l'UNESCO lors de la Conférence de Barcelone mondialcult en octobre 2025.

### Unanimité pour

---

[1] Toutes les notions "considérées" sont développées dans les annexes.

### Annexes

#### Les droits culturels

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 reconnaît que la dignité, inhérente à tout être humain, est le fondement même de la liberté, de la paix et de la justice dans le monde. Tous les êtres humains naissent égaux et peuvent se prévaloir de leurs droits sans discrimination. La Déclaration énumère les droits civils et politiques, ainsi que les droits sociaux et économiques.

l'article 27 de la Déclaration énonce certains droits culturels :

- « 1. *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.*
- 2. *Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.* »

Ces droits s'inscrivent dans le cadre des droits humains fondamentaux, garantissant à chacun la liberté d'exprimer, de partager et de vivre sa culture, dans le respect de celle des autres. Ils doivent permettre de dépasser la vision de la culture comme obstacle, notamment aux droits

des femmes, et la considérer au contraire comme un levier pour la réalisation de tous les droits humains.

La loi française du 7 août 2015, dite moi Notre, inscrit les droits culturels dans la loi.

Chapitre IV : Compétences partagées dans le domaine de la culture, du sport, du tourisme, de la promotion des langues régionales et de l'éducation populaire et regroupement de l'instruction et de l'octroi d'aides ou de subventions (Article 103)

La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

## Historique et actualité de l'organisation du modèle culturel français

**Intervention table ronde Service public de la culture – Pascale Bonniel Chalier - Août 2025 - JDE Enseignante en politiques culturelles à l'Université Lumière Lyon2, l'ENSATT et les universités en Europe du réseau ENCATT. membre du comité de rédaction de la revue professionnelle NECTART. Co-référente du Groupe de Travail Europe de la FNADAC.**

Notre modèle culturel s'appuie effectivement sur des fondations de service public. Trois axes :

- Les efforts financiers consentis : les dépenses publiques consacrées à la culture sont conséquentes en France, même si elles sont inégalement réparties sur le territoire national. Soyons clairs : ceci ne garantit en rien les valeurs humanistes de la politique culturelle. En Europe, c'est aujourd'hui la Hongrie qui a le plus fort investissement public pour la culture, avec les orientations réactionnaires et nationalistes que l'on connaît !
- Les valeurs et le sens aux fondements des politiques culturelles : on débat depuis longtemps avec exigence et de façon ouverte, dans ce pays, de démocratisation culturelle, de démocratie, de développement culturel, de diversité et maintenant de droits culturels. Et c'est une des dimensions fortement revendiquées des politiques culturelles.
- m'organisation de l'action culturelle : elle repose à la fois sur des acteurs publics et des acteurs privés qui poursuivent des buts non lucratifs. Les associations garantissant notamment l'indépendance, la diversité, la critique, l'impertinence...

**Quelques retours historiques rapides pour rappeler comment ont été patiemment établis** les services culturels publics, au fil des décennies. Passons sur la Révolution française et les acquis républicains jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, sur le mouvement communal et sur le mouvement associatif qui ont créé les premières structures culturelles nationales (Le Louvre...) et locales (la bibliothèque, le théâtre municipal, ...), pour mentionner tout d'abord **l'importance du Front Populaire en 36.** m'instauration des congés payés, du temps libre, d'un temps libéré que l'on peut consacrer aux pratiques culturelles et sportives, à la fréquentation du théâtre et des musées, à la pratique d'un instrument, à la lecture, au bal, au voyage... va contribuer à développer des mouvements de jeunesse, les fédérations d'éducation populaire d'obédience politique différentes (cathos de gauche et de droite, PCF, PS, ...). Autant d'associations sur lesquelles les collectivités publiques s'appuient encore pour développer des missions d'intérêt général : par exemple, des activités périscolaires mises en place par une MJC en convention avec une commune. La création du **ministère des affaires culturelles par André Malraux en 1959** fondée sur « *l'accès du plus grand nombre aux œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France* », ce que l'on a qualifié de démocratisation culturelle et qui a fondé entre autres les maisons de la culture, l'Inventaire général, les musées nationaux, les institutions dédiées à la musique...

Rappelons, avant cela, le rôle majeur de **Jeanne Laurent** qui a permis la création des 6 premiers CDN - Centres dramatiques nationaux - et du Festival d'Avignon en 1947. Ce que l'on appelle la décentralisation théâtrale.

**Les années 80 et 90 sont considérées comme un âge d'or des politiques culturelles.** Ces années Lang sont caractérisées par un doublement du budget du ministère de la Culture, et surtout par les lois de décentralisation qui vont conduire à une augmentation sans précédent des efforts financiers en faveur de la culture par les collectivités territoriales. Citation de Jack Lang « il n'y a pas un ministre de la culture mais 36 000 ministres de la culture » (cf les maires). Exemples des Villes de Strasbourg, de Bordeaux, de Lyon qui consacrent 20% de leur budget à la culture : à Lyon, 1300 des 8000 employés de la collectivité travaillent dans les services culturels (lecture publique, musées, enseignement artistique, ...)

## En synthèse :

- Il existait un consensus fort sur ce que les politologues appellent « l'ardente obligation » de co-financer les institutions et les acteurs culturels indépendants et de leur confier « les clefs du camion » sans intervenir sur les programmations. Ce que l'on caractérise comme étant la dimension libérale des politiques culturelles (aux côtés de la dimension démocratique déjà évoquée et de la dimension monarchique qui subsiste malgré tout). Il n'y a pas de compétences obligatoires (hors Inventaire et archives) pour la culture, ni de répartition claire des responsabilités culturelles des collectivités territoriales. On est passé de la clause de compétences générales aux compétences partagées inscrites dans la loi NOTRe. Ce consensus de co-financement a subsisté en gros jusqu'en 2010, partagé à gauche comme à droite de l'échiquier républicain.
- **Des fondements qui vacillent.** En 2003, au moment de la crise sur l'intermittence du spectacle qui voit l'annulation du Festival d'Avignon pour la 1<sup>ère</sup> fois, le rapport de force est encore, malgré tout, en faveur des professionnel·les de la culture. La 1<sup>ère</sup> carto-crise en 2014 dénonce les baisses budgétaires des collectivités au détriment de la culture, amorcées par les Départements en 2010 suite à la crise financière de 2008. C'est aussi le moment de certaines « reprises en main » des programmations de théâtre ou centres culturels par les élus en charge de la culture. En 2025, un 2<sup>ème</sup> carto-crise montre les dégâts en cours. Le Baromètre établi par l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble nous annonce des baisses très préoccupantes : - 36% pour les festivals, -35% pour le spectacle vivant, - 31% pour l'EAC (éducation artistique et culturelle). Et -42% pour les associations qui sont les acteurs les plus fragilisés. C'est une collectivité sur deux qui baisse les budgets culturels. Le bloc local (Communes + Intercos) résiste mieux. En revanche, seules 2 Régions/13 maintiennent leur budget, les lignes de financement des Départements chutent, les crédits du ministère accusent un recul conséquent depuis 2 ans. Dans un contexte de baisse drastique de la DGF (dotation globale de fonctionnement) pour les collectivités territoriales, la culture devient une variable d'ajustement. Les labels du ministère résistent mieux grâce au plan « mieux produire, mieux di<user> », mais les acteurs culturels associatifs sont à la peine ; un véritable plan social s'annonce dans les mois qui viennent.
- **Depuis une dizaine années, une tendance se dessine qui consiste à confier des activités culturelles à des entreprises privées à but lucratif,** via des DSP (délégations de service public) et des prestations de services. Dans certains domaines tels que les musiques actuelles et les festivals, ce sont des prédateurs peu éthiques qui se positionnent (études d'Emmanuel Negrer et Aurélien Djakouane, en autres). Pas sûr que l'on garantisse ainsi des missions d'intérêt général...

**- La culture revient dans l'agenda politique, mais malheureusement sous des formes populistes.** Dans les collectivités territoriales notamment, au mieux on colmate sans grand débat, au pire on dénonce le coût de la culture. La présidente de la Région Pays de la Loire proclame « *la culture est shootée aux subventions !* ». En Auvergne Rhône-Alpes, la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente déclare « *la subvention n'est pas une rente.* » « *S'ils (les responsables culturels) vivaient de leurs entrées, nous aurions une certaine vérité populaire.* ». Ces déclarations ont des accents d'extrême droite, très dérangeants. De plus, les baissent touchent clairement plus les domaines de la création contemporaine que ceux des patrimoines traditionnellement affectionnés par les forces de droite. Au-delà du mépris, se multiplient les ingérences, mais aussi les punitions et les intimidations : à Lyon, le directeur du CDN le TNG, s'est vu retiré la totalité de la subvention régionale par Laurent Wauquiez pour avoir dénoncé les baisses de subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2022, en tant que syndicaliste. La Région a aussi retiré au CCO de Villeurbanne des subventions de fonctionnement et d'investissement pour avoir accueilli un festival antifasciste. Soulignons aussi l'offensive du milliardaire d'extrême-droite Pierre Edouard Stépin qui finance des spectacles traditionalistes, réactionnaires et moralistes, subventionnés par ailleurs par certaines collectivités telles que la Région Rhône-Alpes (murmures de la cité à moulins).

On s'éloigne du consensus républicain qui fondait le service public. Il va falloir reconstruire.

## Extrait de la synthèse du baromètre 2025 - budgets et choix des Collectivités

publié par l'Observatoire des Politiques culturelles - OPC et le DEPS - ministère de la Culture  
- <https://www.observatoire-culture.net/barometre-budgets-choixculturels-collectivites-territoriales-2025/>

**Outil annuel de mesure de l'évolution de l'action publique territoriale de la culture, le baromètre** s'appuie sur une enquête réalisée auprès d'un échantillon de collectivités territoriales par l'Observatoire des politiques culturelles avec le soutien du ministère de la Culture (DEPS et DGDCER), et en partenariat avec Régions de France, Départements de France, France urbaine, Intercommunalités de France, Villes de France, FNADAC, FNCC, Culture·Co.

Le volet national du baromètre 2025 repose sur les données déclarées par un échantillon de **214 collectivités** (régions, départements, collectivités à statut particulier, communes de plus de 50 000 habitants) et **intercommunalités** (comprenant une ville de plus de 50 000 habitants) en matière d'évolution des budgets primitifs et de positionnement culturel. Il concerne également des éléments de conjoncture.

Avec un nombre de répondants supérieur aux enquêtes 2023 et 2024, le baromètre 2025 offre des résultats consolidés pour les principales catégories territoriales. Le taux de réponse est de 92 % pour les régions, 80 % pour les départements, 63 % pour les collectivités d'Outre-mer à statut particulier, 55 % pour les communes de plus de 50 000 habitants ainsi que pour les intercommunalités comprenant une ville de cette taille (dont 73 % de taux de réponse pour les métropoles) .

**Ce qu'il faut retenir :** *Au regard des alertes nombreuses exprimées par les acteurs culturels, le baromètre 2023 et, dans une moindre mesure, celui de 2024, où la stabilité budgétaire dominait, présentaient une situation moins mauvaise qu'attendu pour les budgets culturels – tendances à relativiser toutefois au regard des flambées inflationnistes ces dernières années (+5,2 % en 2022, +4,9 % en 2023, +2 % en 2024).*

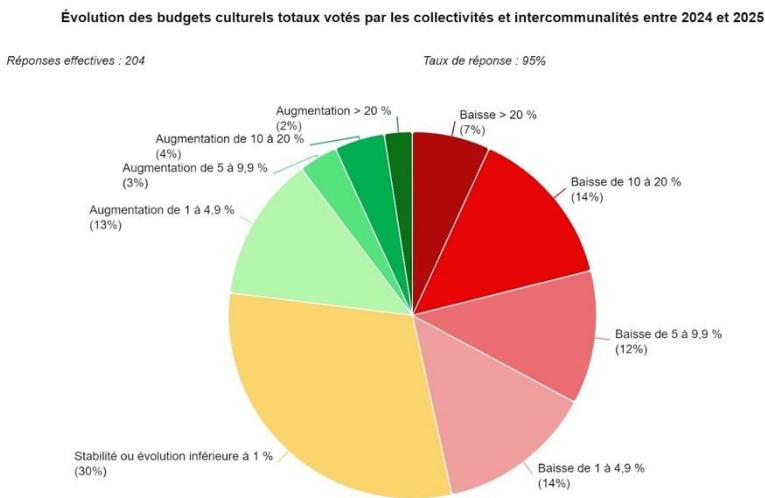
**2025 marque une rupture : la situation des collectivités territoriales et de leurs groupements s'est fortement dégradée, avec une tendance à la baisse budgétaire inédite par son ampleur. En particulier au niveau des régions et des départements. Les effets s'en font vivement ressentir au niveau des subventions versées aux associations culturelles. Le repli du bloc local, qui représente plus de 80 % du financement culturel des collectivités territoriales, apparaît moins conséquent que celui des départements et des régions, ce qui permet, dans une certaine mesure, de contenir le choc budgétaire pour la culture.**

**Si le repli budgétaire est net par rapport au baromètre 2024, les déclarations des directeurs et directrices des affaires culturelles (DAC) font apparaître une certaine continuité par rapport à l'année précédente en ce qui concerne les orientations de politique culturelle et les positionnements en matière de coopération publique.**

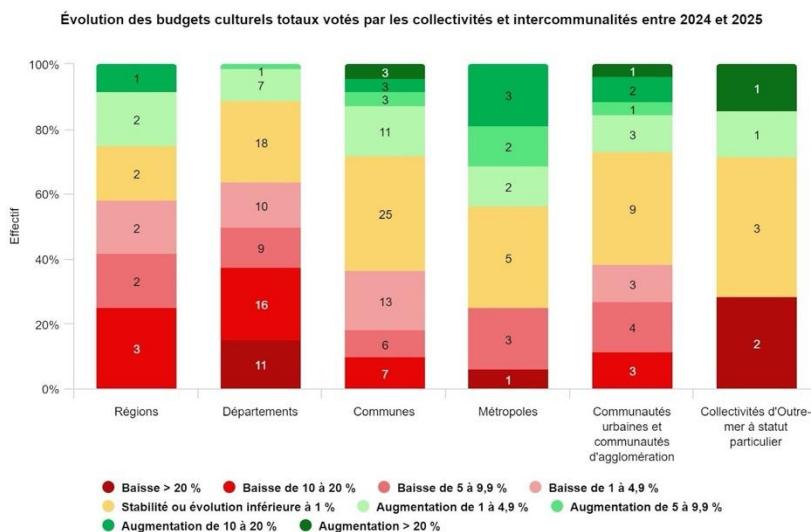
## 1. Évolutions des budgets primitifs, des emplois culturels et des subventions des collectivités et intercommunalités

Comme les années précédentes, l'enquête nous renseigne d'abord sur le contexte budgétaire général des collectivités et intercommunalités : 40 % des répondants indiquent une baisse du **budget primitif total** (non uniquement culture) de leur collectivité entre 2024 et 2025. Ils étaient seulement 15 % à déclarer une baisse entre 2023 et 2024.

La contraction des budgets se ressent nettement sur la culture. 47 % des répondants déclarent une baisse du **budget culturel total** entre 2024 et 2025. Pour plus de 20 % de l'échantillon, la baisse de ce budget est supérieure à 10 %. Seuls 22 % des répondants font état d'une augmentation du budget culturel total (le plus souvent sous forme d'une faible augmentation).



La proportion de baisse des budgets culturels totaux est supérieure à celle des budgets primitifs totaux. L'enquête indique toutefois que 63 % des répondants considèrent que, en 2025, les **contraintes budgétaires pour la culture** au sein de leur collectivité sont identiques à celles des autres domaines d'action publique, 16 % les perçoivent moins importantes que pour les autres domaines d'action publique et 18 % plus importantes. En matière de choix budgétaires, la culture n'est pas perçue comme étant particulièrement plus « sacrifiée » que d'autres secteurs.



**La situation des budgets culturels totaux diffère selon les niveaux de collectivités.** Régions et Départements sont particulièrement affectés. Près de 60 % des régions indiquent une baisse cette année, et 64 % des départements (pour 15 % d'entre eux, la baisse du budget culturel total est supérieure à 20 %). Bien que dégradée, la situation des autres catégories territoriales reste plus équilibrée entre baisses, stabilité et hausses.

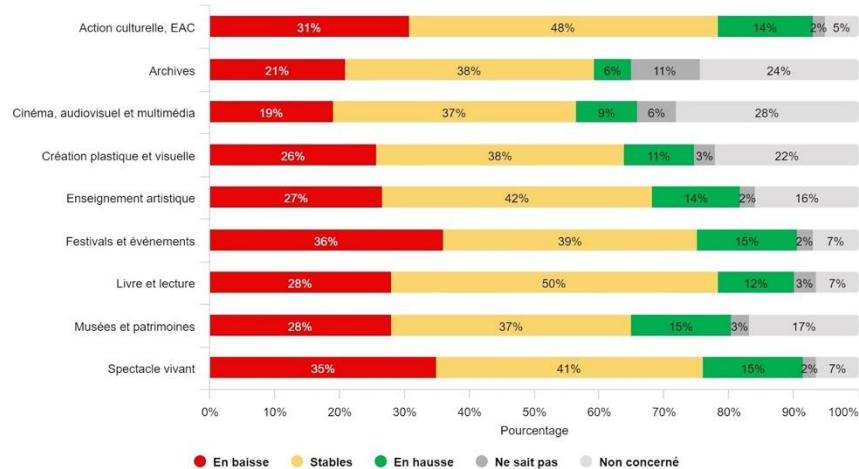
Les budgets culturels de fonctionnement sont particulièrement touchés : près d'un répondant sur deux déclare une baisse de budget culturel de fonctionnement – hors masse salariale – entre 2024 et 2025 (ils étaient 21 % entre 2023 et 2024), dont une proportion importante de baisses fortes (dépassant les 10 % et dans certains cas les 20 %).

À l'inverse, moins de 20 % des répondants augmentent leur budget culturel de fonctionnement (très rarement au-delà d'une hausse supérieure à 10 %), et 30 % les maintiennent. Pour l'ensemble des niveaux de collectivités, les évolutions déclarées de budgets culturels de fonctionnement sont beaucoup plus défavorables entre 2024 et 2025 que durant les périodes précédentes

Deux tiers des régions déclarent une baisse en fonctionnement. Et près de 70 % des départements de l'échantillon (ils étaient 20 % à le déclarer entre 2023 et 2024) ; un tiers d'entre eux les baisse de plus de 10 %. Seuls 11 % des départements déclarent une hausse cette année, et il s'agit d'augmentations de budgets souvent modérées.

La situation du bloc local (communes et intercommunalités) est un peu moins dégradée que pour les régions et les départements, avec une tendance à la stabilité qui reste significative, notamment pour les métropoles. Cette relative robustesse du bloc local est d'autant plus déterminante qu'il prend en charge les quatre cinquièmes des dépenses culturelles de fonctionnement des collectivités territoriales.

Évolution des budgets de fonctionnement (hors masse salariale) par domaines entre 2024 et 2025



Tous les **domaines** de politique culturelle sont significativement impactés par les baisses de budgets de fonctionnement. Pour chacun d'eux, la part des répondants qui indiquent une hausse entre 2024 et 2025 est en retrait par rapport à la période précédente ; et la part des répondants qui indiquent une baisse a doublé ou triplé.

Les domaines les plus affectés par les baisses sont les festivals et événements, le spectacle vivant, l'action culturelle/EAC. Pour ce dernier domaine, 31 % des collectivités et intercommunalités indiquent une baisse entre 2024 et 2025, contre 10 % des répondants entre 2023 et 2024.

Parmi les catégories de collectivités où les budgets de fonctionnement sont le plus en recul, citons le cas des régions concernant le spectacle vivant et l'action culturelle/EAC (une région sur deux indique une baisse dans ces domaines), et des départements en matière de festivals-événements ainsi que de spectacle vivant (au minimum 55 % d'entre eux déclarent une baisse dans ces domaines).

... (budgets d'investissement) ...

En 2025, la dégradation de la situation budgétaire des collectivités se manifeste particulièrement en matière de **subventions versées aux associations culturelles**. 42 % des collectivités déclarent diminuer leurs subventions entre 2024 et 2025 ; elles étaient 11 % dans ce cas entre 2023 et 2024.

Seules 12 % d'entre elles déclarent une hausse entre 2024 et 2025, contre 27 % sur la période précédente.

Les baisses déclarées de subventions ont ainsi bondi pour tous les types de collectivités. À l'inverse de la tendance entre 2023 et 2024, les déclarations de baisse sont plus nombreuses cette année que les déclarations de hausse, quelle que soit la catégorie territoriale.

**68 % des Départements indiquent une diminution des subventions versées aux associations culturelles ; ils étaient 21 % dans ce cas entre 2023 et 2024. Seuls 4 % des départements évoquent une hausse en 2025.**

**58 % des Régions de l'échantillon évoquent une diminution des subventions aux associations culturelles (contre 8 % entre 2023 et 2024) et aucune région n'indique de hausse.**

**38 % des métropoles déclarent une baisse entre 2024 et 2025 contre seulement 5 % d'entre elles entre 2023 et 2024.**

Concernant les communes, principales financeuses des associations culturelles, une majorité déclare maintenir à un même niveau les subventions qui leur sont dédiées en 2025...

## **Crise dans la culture : l'emploi, la privatisation et la concentration**

Baromètre 2025 de m'Observatoire des Politiques Culturelles

<https://www.observatoire-culture.net/barometre-budgets-choix-culturels-collectivites-territoriales2025/>

Étude du mCC sur l'Économie de la Culture

<https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/collections-de-synthese/note-de-conjoncture/analyse-conjoncturelle-du-chiffre-d-affaires-de-la-culture-au-2e-trimestre-2025>

*Étude de LAPAS (association des professionnels de l'administration du spectacle) en partenariat avec le SYNDEAC - Syndicat National des Entreprises Artistiques Culturelles, le SYNAVI - Syndicat National des Arts Vivants et Scène Ensemble, du 23 juillet 2025*

<https://www.lapas.fr/product-page/etude-2025>

Note de synthèse sur la concentration des médias et de l'audiovisuel public (commission culture- le 30 mai 2025)

[https://docs.google.com/document/d/1XVBazzaJ-52Cr2AFSeT5CohTwvcGHTfFfm\\_CP4Y2m/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/document/d/1XVBazzaJ-52Cr2AFSeT5CohTwvcGHTfFfm_CP4Y2m/edit?usp=sharing)

Note de synthèse : comment la droite extrême fait main basse sur le spectacle historique (commission culture Claire Peillod - URE 2025)

<https://drive.google.com/file/d/1bm5VXZHUiNW-WD6yZn3tKIH4S6vHp-bl/view?usp=sharing>